Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260402-2026_101-DE

DCM DU 2 AVRIL 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.101*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **2 avril** à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 27 mars 2026 - Date d'affichage : 3 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

20 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Christophe GAUTIER, Samuel GATTIER, Jacques BELLONCLE, Sébastien SIMONOT, Ronan SALAÜN, Patrice RUBERTI, Maxime LAUBENEAU, et Mesdames Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Awena KERLOC'H, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Claire BRIDEL, Gwénaël DUMONT, Anne BOUCARD, Merlene DÉSILES, Claire SIMONET, et Ingrid BIRÉE.

9 excusés : Messieurs Alain CLÉRY, Alain PÉCHON, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY, et Mesdames Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Chantal FRANCANNET, Karen CHESNAIS-GIRARD et Julie AUBAUD.

8 pouvoirs : Messieurs Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Alain PÉCHON (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Valentin LEMIÈRE (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY (qui a donné pouvoir à Ronan SALAÜN), et Mesdames Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Karen CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Elsa RUCKERT) et Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260402-2026_101-DE

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « HALTE-GARDERIE LES BOUTS D'CHOU DE LIFFRÉ » POUR LA FOURNITURE DE REPAS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Bureau municipal en date du 2 février 2026 ;

VU l'avis de la « Commission Jeunesse, éducation, activités périscolaires, vie associative et sport en date du 9 février 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Liffré dispose d'un service de restauration municipale assurant la production de repas en cuisine centrale, dans le respect de la réglementation sanitaire et des dispositions applicables à la restauration collective, notamment la loi dite « EGalim » ;

CONSIDERANT que L'association « Familles Rurales – Les Bouts d'Chou de Liffré » gère la halte-garderie de Liffré, installée dans les locaux de l'Espace Intergénérations, et y accueille des enfants pour lesquels les repas doivent être fournis ;

Madame Laurence BLOUIN DUFFÉE, Conseillère déléguée en charge des Langues régionales et des Mineurs non accompagnés, informe l'assemblée délibérante que depuis plusieurs années, la Ville fournit des repas à la halte-garderie pour les enfants et les adultes qui les encadrent.

Cette collaboration s'exerçait dans le cadre d'une convention, que les parties ont souhaité actualiser par une nouvelle convention. Cette nouvelle convention est annexée à la présente délibération.

Elle formalise les conditions dans lesquelles la ville assure la fourniture de repas à la halte-garderie, au bénéfice des enfants accueillis entre 18 et 36 mois et des adultes qui les encadrent. D'une durée annuelle, elle prendra effet au 1er mai 2026. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an successif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention entre la ville et l'association,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ

MAIRIE DE LIFFRÉ
Ille-et-Vilaine

Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr